

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Juillet 2002

Québec, le 11 juillet 2002

Monsieur Jean-Claude Gaudet
Directeur général
Collège Jean-de-Brébeuf
3200, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec) H3T 1C1

Objet : Suivi au rapport d'évaluation de la composante de formation générale des programmes d'études

Monsieur le Directeur général,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné avec intérêt le rapport qui vous lui avez transmis le 12 avril dernier présentant le suivi effectué par votre Collège en regard des recommandations formulées dans le rapport d'évaluation de la composante de formation générale des programmes d'études.

La Commission avait formulé deux recommandations. La première concernait l'offre de cours en éducation physique. Elle faisait obligation au Collège de se conformer au *Règlement sur le Régime des études collégiales* et d'offrir l'ensemble III en éducation physique. La Commission recommandait également au Collège de resserrer les mécanismes d'approbation des plans de cours et d'appliquer plus rigoureusement sa Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, afin que l'atteinte des objectifs et standards puisse être vérifiée pour chacun des cours.

La Commission constate que le Collège a résolu d'offrir, à partir de l'automne 2003, l'ensemble III en éducation physique. Elle estime que le Collège a apporté un suivi adéquat à la première recommandation. Quant à la deuxième recommandation, le Collège a établi une procédure d'examen des plans de cours et de vérification de leur conformité avec la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, les plans cadres et les politiques départementales. Cette procédure détermine les instances responsables d'examiner et d'approuver les plans de cours ; elle prévoit un rappel régulier aux professeurs des critères de conformité des plans de cours ; elle prévoit également que les

départements devront annuellement faire rapport sur les plans de cours à la Direction des études, et que cette dernière doit à son tour produire un rapport au Conseil des études sur la conformité des plans de cours à la PIEA. La Commission juge que cette procédure répond entièrement à la seconde recommandation.

En conclusion, la Commission reconnaît que le Collège Jean-de-Brébeuf a su profiter de l'évaluation de la composante de formation générale de ses programmes d'études pour en améliorer encore la qualité.

Vous remerciant de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer